

# VRAI / FAUX

## 5 IDÉES REÇUES COURAMMENT ENTENDUES

1

### CHIENS DANS LES ESPACES VERTS

« J'ai le droit de laisser mon chien en liberté dans les espaces verts tant qu'il fait ses besoins dans les canisettes prévues à cet effet ou que je ramasse ses déjections. »



**1- Faux**, tous les chiens doivent être tenus en laisse dans les espaces publics. À noter : certaines pelouses sont interdites même aux chiens en laisse.

**2- Faux**, en tout temps les pétards et artifices sont interdits dans tous les lieux où se fait un grand rassemblement de personnes et dans les immeubles d'habitation, en direction de ces derniers et des habitations voisines (Arrêté préfectoral n° 12-130).

**3- Faux**, toutes les boissons même à faible teneur en alcool sont interdites à la consommation sur l'espace public.

**4- Faux**, c'est la préfecture qui organise les contrôles en la matière, les forêts privées dans lesquelles peuvent circuler ce type de véhicule sont signalées à l'entrée.

**5- Faux**, la distinction entre tapage nocturne et diurne (de jour) n'existe pas, le bruit causant une gêne est répréhensible de jour comme de nuit.

2

### PÉTARDS ET ARTIFICES

« J'ai le droit de faire usage de pétard exceptionnellement le 14 juillet. »



5

### TAPAGE

« Je peux faire autant de bruit que je veux avant 22h, après c'est du tapage nocturne. »

3

### ALCOOL

« La bière contient un faible taux d'alcool, je peux donc en boire dans les lieux publics. »

4

### QUAD ET MOTOCROSS

« Ils ne sont pas autorisés sur les routes mais je peux circuler avec en forêt. »

